Image not found or type unknown

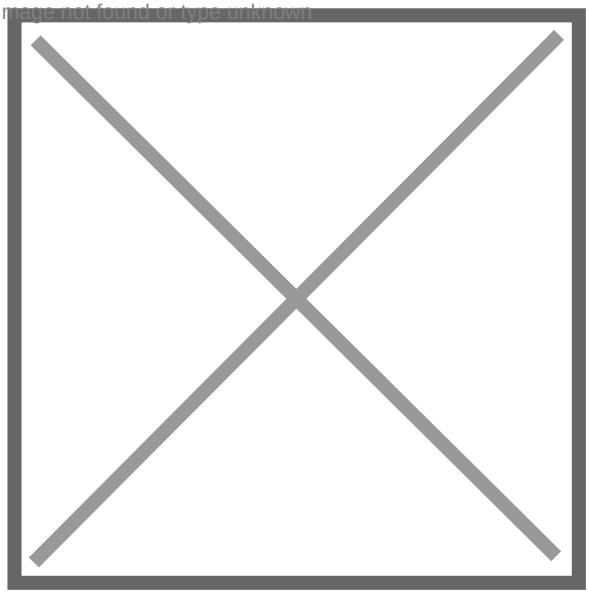

Division de dette immobilière

Par **charlotte1985**, le **10/03/2011** à **18:25**

Bonjour,
J'ai acheté une maison avec mon ex-conjoint (nous n'étions ni marié ni pacsé) qui a été saisi et vendu en dessous de notre prêt immobilier. Aujourd'hui il nous reste 35000euros à payer. Cette somme nous est réclamé par un huissier. Cependant j'aimerais savoir s'il est possible de diviser la dette en 2 de facon bien distinct et de facon officiel? Comme c'est un mauvais payeur je cherche à me protéger! Je ne voudrais pas me retrouver à payer la totalité de la somme.
S'il existe des procédures, pourriez vous m'aider dans les démarches à suivre?

Cordialement. Merci

Par **chris_ldv**, le **10/03/2011** à **18:35**

Bonjour,

[citation]j'aimerais savoir s'il est possible de diviser la dette en 2 de facon bien distinct et de facon officielle.[/citation]

Non: Sauf cas particulier dans la rédaction du contrat de prêt qui vous a été accordé les co-emprunteurs sont solidaires du remboursement.

Cordialement,

Par **mimi493**, le **11/03/2011** à **14:56**

S'il ne rembourse pas, vous devrez payer et ensuite vous retourner contre lui.

Par **charlotte1985**, le **11/03/2011** à **20:09**

Merci à vous pour votre réponse aussi rapide.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés